

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre le douze octobre à huit heures, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire

Présents : CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, GUILLEMAUD Thibaut, MOINE Bernard, RATTEZ Karine, RATTEZ Thomas, THURISSET Alexandre

Excusé(e)s : CRÉMONA Cédric, NASSIR Marine, ROSE Jean-Philippe

Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle

Date de la convocation : 03/10/2024

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- Subvention voyage scolaire école Marcel Pagnol Lugny
- Rapport de la CLECT 2024
- Demande de fonds de concours en fonctionnement à la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois
- Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
- Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque Frais de Santé des agents
- Tarifs des affouages
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2024 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

1. Subvention voyage scolaire école Marcel Pagnol Lugny

Un voyage de 5 jours à Paris pour les élèves de CM1-CM2 de l'école marcel PAGNOL de Lugny est prévu du 12 au 16 mai 2025. 7 élèves de Cruzille sont concernés par ce voyage. Mme la directrice de l'école a demandé une aide pour financer ce projet.

Le conseil municipal, après délibéré, et à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 100 € par enfant soit 700 € pour ce projet.

2. Rapport de la CLECT 2024

La CLECT a été instituée par délibération de l'EPCI en date du 26 janvier 2017. Cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

La communauté de communes a approuvé par délibération du 21 décembre 2023 l'extension du transfert de la compétence « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » au service périscolaire du mercredi, extrascolaire, espace jeune et pôle adultes familles du centre social de la ville de Tournus à compter du 1^{er} janvier 2024.

La CLECT a donc évalué les charges transférées consécutives à cet extension de transfert de compétence et lors de sa réunion en date du 25 septembre 2024 a approuvé ce rapport d'évaluation 2024.

Après présentation du rapport 2024 de la CLECT par M. le Maire, le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité, approuve ce rapport 2024.

3. Demande de fonds de concours en fonctionnement à la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois

La Communauté de Communes peut accorder des fonds de concours en fonctionnement à ses Communes membres afin de participer au financement des dépenses d'entretien, des frais de ménage (prestation ou personnel), des fluides (eau, électricité, assainissement, chauffage), des frais de maintenance d'un équipement communal.

La Commune envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes pour l'aider à financer le fonctionnement de ses équipements de chauffage et électricité des bâtiments communaux.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois en vue de participer au frais de fonctionnement de ses dépenses de chauffage et d'électricité des bâtiments communaux, à hauteur de 3 418,00 €.

4. Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

Ce sujet est reporté ultérieurement.

5. Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque Frais de Santé des agents

Ce sujet est reporté ultérieurement.

6. Tarif des affouages

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité, maintient le tarif des coupes affouagères pour 2024/2025 à 50 €. Les coupes sont situées « aux Tessonnières »

7. Questions diverses

Gilles Charpy-Puget informe le conseil municipal de la réception de plusieurs courriers dont il fait la lecture :

- le 1^{er} concerne l'écoulement des eaux pluviales dans le jardin d'un particulier. La DRI et le propriétaire du terrain seront mis au courant du problème.

- Le 2^{ème}, avec photos, demande à la commune de refaire la voirie afin de collecter les eaux pluviales rue du silence.- Suite à des épisodes météorologiques intenses de ces derniers temps, des pluies fortes et abondantes ont ruisselé dans les rues de la commune. Une réponse sera envoyée par courrier pour expliquer la suite des travaux à programmer.

- Le 3^{ème} souhaite l'arbitrage de la commune pour remettre en état un chemin à Fragnes. Monsieur le maire se propose d'aller parlementer avec les propriétaires concerné pour proposer une solution.

Une corvée pour reboucher les nids de poule de la commune avec l'enrobé est prévue : la date est à fixer.

Un appel à projet pour les travaux de voirie en 2025 doit être fait, les rues prioritaires à définir.

Le rallye des vins passera dans la commune le samedi 7 juin 2024.

La vente du bâtiment communal près du « club » est en attente de document administratif auprès de l'étude notariale pour l'obtention de l'acte de propriété.

Des incivilités ont été constatées au lieu de compostage au lieu-dit « au chanay », des caméras et une pancarte seront installées sur place.

Karine Rattez a constaté, à plusieurs reprises, l'oubli de l'enlèvement des ordures par le service de ramassage. Un appel téléphonique sera fait au service de ramassage de Tournus pour signaler ce problème.

Elle se propose pour constituer une équipe de bénévoles afin d'étudier un projet d'aménagement sur le terrain et le hangar de Gérard Chambard (en face du «club »).

Thomas Rattez fait remarquer que le poteau électrique sur la maison brûlée rue de collonge est à reprendre car dangereux.

Le repas des seniors aura lieu le mardi 5 novembre à midi au restaurant « la voie gourmande » à Saint Gengoux le National .

La commission « événements » va se réunir lundi 21 octobre à 19h à la mairie pour préparer le marché de Noël qui aura lieu le vendredi 20 décembre à partir de 18h .

La séance est levée à 11h30

La Secrétaire de séance,
Armelle CHAPUIS

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET